



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 70

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 10 heures.

M. MOSES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 232 — *Loi sur le Jour de l'émancipation/The Emancipation Day Act*.

Il s'élève un débat.

M. MOSES intervient.

M. REYES, M<sup>me</sup> NAYLOR ainsi que MM. GERRARD, LAGIMODIERE, WIEBE et MICHALESKI posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> la *ministre* GORDON, M<sup>me</sup> NAYLOR ainsi que MM. REYES et GERRARD interviennent. M. LAGIMODIERE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M. BUSHIE :

Proposition n° 23 : Inclusion d'une reconnaissance des droits territoriaux à l'Assemblée législative du Manitoba

Attendu :

que l'Assemblée législative du Manitoba ainsi que les habitants de cette province résident sur les territoires traditionnels des peuples anichinabé, dakota, cri, anishinew, déné et inuit ainsi que dans la patrie des Métis;

qu'en tant qu'intendants de la terre, les peuples autochtones ont volontiers fait part de leurs connaissances à des personnes du monde entier et leur ont appris à vivre et à survivre sur leurs terres ancestrales;

qu'en ces temps de réconciliation, il est impératif que la législature reconnaisse et honore la vie des membres des collectivités autochtones qui ont résidé sur ces terres depuis des temps immémoriaux;

que de nombreuses organisations et institutions du monde entier, y compris les Jets de Winnipeg, reconnaissent comme il se doit les droits des collectivités autochtones lors du lancement de cérémonies, de réunions et de manifestations et que l'Assemblée législative devrait se poser en championne des efforts déployés en ce sens;

que l'Assemblée législative du Manitoba commence chaque jour de séance par une prière, mais ne reconnaît pas le fait qu'elle se trouve sur des terres traditionnelles autochtones;

que de nombreux membres des collectivités autochtones ainsi que des alliés non autochtones ont demandé qu'une reconnaissance des droits territoriaux soit prononcée avant le début des travaux de l'Assemblée;

qu'une telle reconnaissance devrait être conçue en collaboration avec les Manitoba Keewatinowi Okimakanak, l'Assembly of Manitoba Chiefs, la Fédération des Métis du Manitoba, la Manitoba Inuit Association et la Southern Chiefs' Organization,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à commencer chacune de ses séances dans l'enceinte non seulement par une prière, mais aussi par une reconnaissance des droits territoriaux conçue en collaboration avec les chefs de file autochtones.

Le débat se poursuit.

M. GUENTER, M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. SMITH (Lagimodière), LAMONT, TEITSMA, NESBITT et ISLEIFSON interviennent. M. MARTIN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

### TREIZE HEURES TRENTÉ

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD, M<sup>me</sup> FONTAINE, MM. SMITH (Lagimodière) et SANDHU ainsi que M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à refuser la demande d'usage conditionnel à des fins d'exploitation minière visant le quart S.-O. de la section 11-12-21 O.M.P. en raison des conséquences néfastes que cela aura sur les trésors écologiques et archéologiques dans cette zone et du fait qu'il est possible d'obtenir ailleurs le gravier et les roches qu'on souhaite extraire de ce site, à protéger les habitats sur tous les quarts de cette section et à s'engager à mettre en œuvre des pratiques de gestion partagée qui préservent les usages traditionnels des terres domaniales ou privées situées dans cette zone écologiquement fragile.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à protéger les consommateurs en présentant un projet de loi obligeant les récupérateurs de ferraille à maintenir des renseignements permettant d'empêcher les ventes illégitimes et d'attraper les criminels.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

---

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 71 déposé le 20 avril 2021. Ainsi, le vendredi 28 mai 2021, le budget ayant trait aux crédits d'autorisation et celui du ministère des Finances seront examinés dans cet ordre, au lieu de celui du Conseil exécutif, dans la salle 254.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 72 — *Loi sur le soutien pour personne handicapée et modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Disability Support Act and Amendments to The Manitoba Assistance Act.*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES intervient.

M<sup>me</sup> ADAMS et M. GERRARD et posent des questions à la ministre.

Jeudi 27 mai 2021

---

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> ADAMS ainsi que MM. MICHALESKI, WIEBE et GERRARD interviennent. M. MOSES exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

\_\_\_\_\_

M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 72.

(Document parlementaire n° 102)

\_\_\_\_\_

L'Assemblée suspend ses travaux à 17 heures et les ajourne à demain, 10 heures.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 12 h 30 le vendredi 28 mai 2021, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président-adjoint,

Doyle Piwniuk